

j'ai étudié ma signature. Quand je signe sans penser à ce procès, je signe comme j'avais l'habitude de signer.

Tous les documents à moi montrés émanent de moi et sont signés par moi.

Jusqu'en 1860, j'ai endossé plusieurs billets pour les MM. Crémazie; depuis je n'en ai pas endossé. En 1860, je n'ai pas endossé plus de deux billets pour eux. Je leur vendais des livres, ils me payaient en billets et j'ai endossé ces billets pour les escompter. Je n'ai jamais eu plus de deux ou trois billets à la fois. En 1860, je les avertis que je voulais en finir.

Depuis 1853 jusqu'en septembre ou octobre 1860, mon nom se trouvait sur des billets de J. et O. Crémazie. Je déclare que depuis 1860, je n'ai pas endossé de billets pour eux. Il n'est pas à ma connaissance qu'entre 1853 et 1860 aucun des MM. Crémazie ait signé mon nom.

A la fin de décembre 1860, j'ai pour la première fois appris qu'un des MM. Crémazie forgeait ma signature. C'est Jean Bte. Martel qui a alors montré un billet me demandant s'il portait ma signature comme endosseur. Le montant de ce billet était au-dessus de £100. Je crois que sur le dit billet j'étais le seul endosseur. Ce billet a été payé par O. Crémazie, j'en ai parlé à M. O. Crémazie, lui disant que je n'étais pas disposé à payer ce billet, et que c'était à lui à l'honorer.

Le printemps de 1861, on m'avait parlé d'affaires qui avaient eu lieu avant décembre 1860. J'ai dit aussi à M. Matte que je ne prêtais pas ma signature à qui que ce soit. Je n'ai jamais donné avertissement public ni ai-je pris des démarches pour faire arrêter M. Crémazie.

Je n'ai pas pris des démarches contre M. Healy, c'est M. Duval qui est venu, ou quel qu'un pour lui, après le départ de M. Crémazie, me demandant si c'était ma signature, et c'est après cela que ce procès a été institué.—M. Venner est aussi venu avant le départ de M. Crémazie me demandant si une telle signature était la mienne, et me disant que M. Healy la lui avait offerte; c'était après le deuxième avertissement à Healey. J'ai répondu à

Venner que ce n'était pas ma signature. Je ne savais pas, à part ces deux ou trois cas, que M. Crémazie faisait des affaires comme cela. Depuis le temps que j'ai premièrement soupçonné que M. Crémazie forgeait mon nom, je ne l'ai vu que très rarement. J'ai cessé tout rapport avec lui depuis la première affaire. Il n'y a pas eu de cathéchismes imprimés chez moi pour les Crémazie depuis ce temps.

HON. JOSEPH CAUCHON, réexaminé.—Je me rappelle qu'au printemps 1862, j'ai entendu dire qu'on se servait de mon nom soit comme endosseur ou faiseur de billets promissoires et que ces papiers étaient mis en circulation par M. Healey. Je rencontrais celui-ci dans la Basse-Ville et lui dis que je ne signais, faisais ou endossais jamais de tels billets. Je le préviens de ne pas les offrir, sinon, que je le poursuivrais. Il répondit: *all right!* Je le rencontrais quelques semaines après et lui renouvelai le même avertissement, auquel il fit la même réponse. Ce sont les deux seules occasions où j'ai conversé avec lui.

Transquestionné.—Je pense qu'en 1854 ou 1855 M. Crémazie a fait des importations pour un montant considérable, environ £13,000, et qu'il eut besoin de ses amis pour l'aider. En diverses occasions, j'ai signé des billets d'accommodation pour lui. Je n'ai jamais eu besoin de sa signature, mais il a eu besoin de la mienne. J'agissais en cela comme ami. Ces transactions, je pense, cessèrent en 1859, ou plutôt en 1858; il cessa alors de demander ma signature, excepté deux petits billets pour lesquels il me la demanda. J'avais résolu de ne plus endosser, et j'aimai mieux lui envoyer le montant par argent ou par un chèque.

Je conclus du fait que Crémazie ne me demandait plus d'accommodation que ses affaires étaient plus prospères. Je n'ai certainement pas endossé pour Crémazie après 1859. Je suis positif sur cela. Je ne puis jurer positivement, mais je pense que c'est dans l'automne ou l'hiver 1861 que j'ai entendu dire qu'on faisait un usage illégal de mon nom. Je dis à cette personne que je n'endossais pour personne, et qu'elle m'obligerait en disant à la personne qui avait ces

billets
pas à
Je lui
l'hiver
à mon
re sur
n'étui
sembl
comm
m'a m
que le
dit :
parlai
mais r

Qu
qu'on
consta

Rép

tion q
dis de
ment.
parlai
tridge
eu bec
avait t
mazie
prêtre
zie co
innoc
qu'il v
une c
son dé
bruit
repré
rait.

seuler
voulai
arrang
Ceci
j'avais
versat
Natio
Vézin
étaien
zie, e
dans l
signat
l'éché
j'infor
Québe
et dan